



# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° CP 8<sup>e</sup>/65-06  
Séance du 08 septembre 2006

## POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES PROGRAMME : VIE SCOLAIRE SUBVENTIONS POUR LES SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITEES.

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération E8-2004 du Conseil Général du 14 avril 2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 et n°2006/III-3è/20 du 23 juin 2006, relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2006/I-8/01 du Conseil Général du 8 décembre 2005, relative à la politique des actions éducatives en 2006,
- VU la délibération n° 2006/I-1/04 du Conseil Général du 9 décembre 2005 fixant le budget primitif du Département pour 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide le versement de subventions pour les sorties scolaires avec nuitées, conformément au tableau annexé au rapport,
- ❖ précise que la dépense correspondante d'un montant de 52 222,64 € sera prélevée au chapitre 65, nature 6574 ou 65737, fonction 21 ou 221 du budget départemental,

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet 26 SEP 2006  
Publication 28 SEP 2006  
Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER